



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement du Territoire et risques
Pôle Aménagement**
Affaire suivie par Elisabeth PILLAT
04.81.66.81.33
elisabeth.pillat@drome.gouv.fr

S.M. RPB
Arrivée le :

Le préfet

26 JAN. 2022

Valence, le 20/01/2022

Monsieur le Président,

Par délibération du comité syndical du 27 avril 2021, vous avez prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Rhône-Provence-Baronnies (SCoT RPB). Cette prescription s'inscrit dans les objectifs des ordonnances du 17 juin 2020 relatives à la hiérarchie des normes et à la modernisation des schémas de cohérence territoriale. Par ces ordonnances, le contenu et la structure du SCoT sont adaptés pour le rendre plus lisible et renforcer son rôle en déclinaison des orientations du SRADDET et dans le cadre apporté au développement des PLU à l'échelle intercommunale. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur l'organisation de l'espace, de l'habitat, des mobilités, de l'aménagement commercial, de l'environnement, dont la biodiversité, l'énergie et le climat.

Une de ces ordonnances vient également donner un cadre juridique à la note d'enjeux. Celle-ci permet de renforcer le dialogue entre l'État et la collectivité et de garantir, dans l'intérêt général, la déclinaison territoriale des politiques publiques et leur intégration transversale dans la planification.

C'est dans cet esprit de coopération que nous vous adressons cette note d'enjeux, première phase d'un dialogue que nous souhaitons engager avec vous tout au long de la procédure d'élaboration de votre SCoT. Elle vous permettra d'avoir connaissance et, par la suite, de mieux tenir compte des enjeux stratégiques locaux identifiés par nos services.

En effet, le territoire du SCoT Rhône-Provence-Baronnies est particulier en ce qu'il se situe à l'interface de quatre départements et trois régions, lui conférant ainsi une place stratégique au sein du delta rhodanien. Il connaît également des dynamiques contrastées entre la vallée du Rhône et les territoires ruraux des massifs de l'Ardèche et des Baronnies. Il nous a donc semblé important de vous faire part de notre vision du territoire et de ces enjeux.

4 place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
TéL. : 04 81 66 80 00
Mél : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Le document joint, après avoir établi un diagnostic du territoire, aborde cinq enjeux majeurs :

- assurer une complémentarité entre les différents niveaux de l'armature territoriale en structurant le territoire de manière équilibrée et inclusive ;

- promouvoir la sobriété foncière dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixée par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 ;

- rendre le territoire résilient dans un contexte d'adaptation au changement climatique ;
- organiser une meilleure accessibilité du territoire au regard de son positionnement géographique et des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone ;
- valoriser et transmettre la richesse de ce territoire, indéniable atout du cadre de vie recherché.

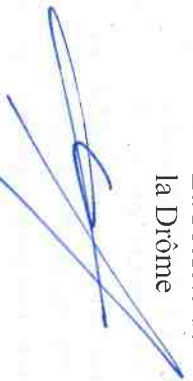
gqj . M. S

Si la note d'enjeux ne constitue pas un acte de procédure et n'a pas de portée juridique contraignante, elle a toutefois été conçue comme un outil d'échange et de dialogue avec vous afin de vous aiguiller sur les sujets qui appelleront notre vigilance durant les travaux d'élaboration du SCOT.

Nous veillerons pour notre part à ce que le travail de coordination des services de l'État, déjà engagé par l'écriture de cette note d'enjeux, se poursuive tout au long de la procédure d'élaboration de votre document de planification.

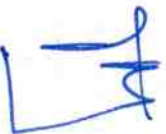
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Prétête de
la Drôme



Edoardo DE GIOVANNI

Le Préfet de
l'Ardèche



Thierry DEVIMEUX

Le Préfet de
Vaucluse



Bertrand CAUVET

Monsieur le Président du SCOT
Rhône Provence Baronnies
Maison des Services Publics
1 avenue Saint-Martin
26200 Montélimar